

Département de la SARTHE
Commune de Raudin

Date de convocation : 26 janvier 2026
Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 4
Votants : 21

DÉLIBÉRATION N°12
Séance du : 3 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 26 janvier 2026 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de M. Christian VERNET, 1^{er} adjoint au Maire de Raudin.

Présents :

Mesdames Nadia BOUTIMAH, Dominique DORLÉANS, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUREAU, Patrick CORRE, Daniel DOIZE, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

Absent(e)s excusé(e)s

Mesdames Carole HEULOT, Ophélie DA SILVA, Catherine ROBERT
Messieurs Samuel LOISON

Absent(e)s

Madame Betty BOUDIER
Monsieur Patrick BERGET

Pouvoir(s)

Madame Carole HEULOT a donné pouvoir à M. Christian VERNET
Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Mme Nadia BOUTIMAH
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir Mme Liliane MAINGARD
Monsieur Samuel LOISON a donné pouvoir à M. Didier CHOUREAU

Secrétaires de séance : M. Didier CHOUREAU et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

Rapporteur Monsieur Christian VERNET, 1^{er} adjoint au Maire de Raudin

Point 12 : Fonds de concours GTB Bâtiments

Dans le cadre de l'engagement pour la transition énergétique et environnementale de son territoire et du Plan Climat Air Energie, Le Mans Métropole souhaite encourager les actions menées par les communes membres en matière d'efficacité énergétique de leurs bâtiments communaux.

Pour soutenir et inciter les communes à s'engager dans cette politique volontariste de transition énergétique, il est proposé de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours aux communes membres, tel qu'autorisé par l'article L 5215-26 du CGCT.

Le règlement d'intervention du fonds de concours « transition énergétique » a été approuvé par Le Mans Métropole par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2024.

L'octroi du fonds de concours « transition énergétique » fait l'objet d'une convention formalisée entre la communauté urbaine Le Mans Métropole et la commune de Raudin, bénéficiaire du fonds de concours, et tel est l'objet de la présente convention.

Le conseil communautaire, en sa séance du 18 décembre 2025, a voté une enveloppe de subventions attribuée aux projets d'investissement des communes membres, au titre du Fonds de concours « Transition énergétique ».

Dans cette perspective, le projet de l'optimisation des consommations d'énergie par la mise en place d'une GTB sur plusieurs bâtiments communaux à Raudin a été retenu. Le conseil Communautaire a attribué une subvention à hauteur de 38 302.09 €.



En application de l'article L 5215-26 du code Général des Collectivités Territoriales, une convention doit être signée entre Le Mans Métropole et la commune de Ruaudin afin de définir les modalités du versement de la subvention, convention annexée à la présente délibération.

Considérant l'examen de la commission des finances qui s'est déroulé le 19 janvier 2026

Monsieur le 1^{er} adjoint propose à l'assemblée délibérante,

- . De valider les termes de la convention, telle qu'annexée à la précédente délibération,
- . D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, à signer tout acte ou document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION n°12

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	ABSENTE	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABSENT
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	POUR
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

21 élus ont voté POUR. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Didier CHOUTEAU
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT
Secrétaire de Séance

M. Christian VERNET
1^{er} adjoint au Maire de Ruaudin

ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION PAR LE MANS METROPOLE
D'UN FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ENERGETIQUE »

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION ELIGIBLE AU FONDS DE CONCOURS DE LE MANS METROPOLE

« Optimisation des consommations d'énergie par la mise en place d'une
GTB sur plusieurs bâtiments communaux à Ruaudin »

➤ MONTANT TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 127 673,65 € HT

- LE MANS METROPOLE (FONDS DE CONCOURS) : 38 302,09 € (30%)
- COMMUNE DE RUAUDIN : 89 371,56 € (70%)
(MAITRE D'OUVRAGE)